

ANNEXE A1

Adresse :
1890, route 116
Danville JOA1A0

No de lots :
4077797,4079711

| <u>INCLUSIONS</u> | <u>EXCLUSIONS</u> |
|--|---|
| Four électrique Micro-onde Laveuse Réfrigérateur Lustres Évaporateur au bois 2.6 x 8 400 chaudières aluminium Chalumeaux 1 bassin galvanisé 1000 litres en plastique pour ramasser l'eau Table et chaises de cabane Cuisinière au bois Compresseur Élévateur à auto | Récoltes Inventaires Lave-vaisselle Moulin à eau décoratif Décoration diverse sur le terrain Causeuse Outillage Équipement |
| <i>Lesquelles sont vendues sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur</i> | |

DÉCLARATIONS DU VENDEUR :

1. Aucun document de conformité, aucune facture ou autre concernant le puits, vendu tel quel. Si l'acheteur le désire, celui-ci peut faire faire un test d'eau (quantité et qualité en remplissant le formulaire EAU avec le courtier lors d'une promesse d'achat).
2. Superficie et mesures de la terre vendue selon le cadastre municipal, terre non arpentée, sans garantie de contenance, et vendue tel que vu. Le vendeur ne fournira pas de document d'arpentage, ni aucun certificat de localisation ou piquetage pour cette vente. L'acheteur s'en déclare satisfait.
3. L'acheteur reconnaît que le lot vendu est situé dans une zone agricole, que ce lot est assujéti à certaines dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et qu'il ne pourra utiliser ce lot à une fin autre que l'agriculture à moins qu'il n'obtienne l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole ou qu'il puisse se prévaloir de droits prévus dans la Loi. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée.
4. Aucun dénombrement pour les érables, vendus tel que vu.
5. La répartition du prix de vente sera fournie par le vendeur et/ou son comptable au notaire instrumentant la vente.
6. Il y aurait une zone humide sur la terre. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée. Le vendeur ainsi que le courtier se dégagent de toutes responsabilités et l'acheteur s'en déclare satisfait.

7. Sujet à une servitude de passage # 16 609 000. Servitudes d'utilité publique pouvant exister pour le transport et la distribution des services d'électricité, de téléphone, de télécommunication et de câblodistribution.
8. Aucun document ne certifiant la superficie en bois et en culture. Vendue tel que vu.

Date : 12/04/22

Par la présente, j'ai pris connaissance de ce document et m'en déclare satisfait.

PAG _____

| | | | |
|------------|-------|-----------|-------|
| _____ | _____ | _____ | _____ |
| Acheteur 1 | date | Vendeur 1 | date |
| _____ | _____ | _____ | _____ |
| Acheteur 2 | date | Vendeur 2 | date |